

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

COMPTE RECAPITULATIF DE GESTION

Période du 01/01/2020 au 31/03/2020

SCI THOMAS Michel
GERANT M. THOMAS Thibault
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Paris, le 26/03/2020

Page N° 1/6

Référence : G.00222

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après votre compte de gestion pour la période écoulée.
Nous vous en souhaitons bonne réception.

Compte Récapitulatif		Débit	Crédit
03/01/2020	Acompte JANVIER	150.000,00	
26/03/2020	Solde 218/222 BLD DE LA VILLETTE		190.067,90
26/03/2020	Solde 11 A 15 RUE GASTON REFUFFAT		3.743,47
Total		150 000,00	193.811,37
Solde brut			43.811,37
Solde en votre faveur au 26/03/2020 (Euros.)			43.811,37

Un virement de 43 811.37 Euros. a été émis sur le compte : THOMAS

IBAN (International Bank Account Number) : FR7616798xxxxxxxxxxxx67323

BIC (Bank Identifier Code) : TRZOFR21XXX

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

COMPTE RENDU DE GESTION

Période du 01/01/2020 au 31/03/2020

Immeuble : 218/222 BLD DE LA VILLETTE
2 A 8 RUE TANGER
75019 PARIS

SCI THOMAS Michel
GERANT M. THOMAS Thibault
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Référence : G.00222.0265

Paris, le 26/03/2020

Page N° 2/6

Nature des opérations	Débit	Crédit
Total recettes de la période (Situation locative)		201.407,25
Dépenses		
31/03/2020 TVA/Honoraires	1.409,85	
26/03/2020 HONO. 3.50% X 201407.25 1ER TRIMESTRE	7.049,25	
23/01/2020 GERLOGE APPEL CH 1 TRIM 20	2.880,25	
Total dépenses	(11.339,35)	
Solde total dépenses de la période	11 339,35	
Solde de l'immeuble (Euros.)		190.067,90

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

SITUATION LOCATIVE

Période du 01/01/2020 au 31/03/2020

Immeuble : 218/222 BLD DE LA VILLETTE
2 A 8 RUE TANGER
75019 PARIS

SCI THOMAS Michel
GERANT M. THOMAS Thibault
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Référence : G.00222.0265

Paris, le 26/03/2020

Page N° 3/6

Recettes Immeubles	Solde Antérieur	Détail de la période					Règlements Locataires	Total restant dû
		Loyer	Charges	Taxes	Divers	Total appelé		
Lot 00043 Local Cial LA PLATEFORME DU BATIMENT TRIMA Entrée =15/06/2004 Et: Appel 01/01/2020 31/03/2020 Règlement locataire								0.00
Total locataire		157.156,04	2.500,00	33.151,21	8.600,00	201.407,25	201.407,25	0.00
Total lot		157.156,04	2.500,00	33.151,21	8.600,00	201.407,25	201.407,25	0.00
Total immeuble		157.156,04	2.500,00	33.151,21	8.600,00	201.407,25	201.407,25	0.00

MENS=Mensuel - TRIM=Trimestriel - AN=Annuel - A=Avance - E=Echu

Total recettes immeuble (Euros.) 201.407,25

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

COMPTE RENDU DE GESTION

Période du 01/01/2020 au 31/03/2020

Immeuble : 11 A 15 RUE GASTON REFUFFAT
1 A 7 RUE DE KABYLIE
75019 PARIS

SCI THOMAS Michel
GERANT M. THOMAS Thibault
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Référence : G.00222.0266

Paris, le 26/03/2020

Page N° 4/6

Nature des opérations	Débit	Crédit
Total recettes de la période (Situation locative)		4.074,08
Dépenses		
31/03/2020 TVA/Honoraires	28,52	
09/03/2020 SAMAIN CDT DU 18/02/20 AFF ANTOINE SOARES	159,50	
26/03/2020 HONO. 3.50% X 4074.08 1ER TRIMESTRE	142,59	
Total dépenses	(330,61)	
Solde total dépenses de la période	330,61	
Solde de l'immeuble (Euros.)		3.743,47

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

SITUATION LOCATIVE

Période du 01/01/2020 au 31/03/2020

Immeuble : 11 A 15 RUE GASTON REFUFFAT
1 A 7 RUE DE KABYLIE
75019 PARIS

SCI THOMAS Michel
GERANT M. THOMAS Thibault
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Référence : G.00222.0266

Paris, le 26/03/2020

Page N° 6/6

Recettes Immeubles	Solde Antérieur	Détail de la période					Règlements Locataires	Total restant dû
		Loyer	Charges	Taxes	Divers	Total appelé		
Appel 01/01/2020 31/03/2020		2.209,44	30,00	441,89		2.681,33		2 681.33
Total locataire		2.209,44	30,00	441,89		2.681,33		2 681.33
Total lot		2.209,44	30,00	441,89		2.681,33		2 681.33
Lot 00431 Appartement								
DESIMPEL Adrien MENS A								0.00
Entrée =18/06/2018 Et:								
Appel 01/01/2020 31/01/2020		1.220,37	10,00			1.230,37	1.230,37	0.00
Appel 01/02/2020 29/02/2020		1.220,37	10,00			1.230,37	1.230,37	0.00
Appel 01/03/2020 31/03/2020		1.220,37	10,00			1.230,37	1.230,37	0.00
Règlement locataire							3.691,11	
Total locataire		3.661,11	30,00			3.691,11	3.691,11	0.00
Total lot		3.661,11	30,00			3.691,11	3.691,11	0.00
Total immeuble	3,20	6.592,95	60,00	491,04	-0,93	7.143,06	4.074,08	3 072.18

MENS=Mensuel - TRIM=Trimestriel - AN=Annuel - A=Avance - E=Echu

Total recettes immeuble (Euros.)

4.074,08

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

PROVISIONS N° 01

Charges courantes

Copropriété : FLANDRE SUD (ASL)
75019 PARIS

CBT GERLOGE
9 RUE LABRUYERE
75009 PARIS

Copropriétaire : SCI THOMAS MICHEL

Comptable : MME Sylvia BOULAN

Paris, le 19/12/2019

Page 1 / 2

Modification du décret du 17/03/1967. "A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
43	U			VOLUME 43	

Informations

LES COLLABORATEURS DU CABINET GERLOGE VOUS
SOUHAITENT DE TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	2.170,00
Budget	19/12/2019	01/01/2020 - 31/03/2020	S.9206.00003	01/01/2020	Avances autres	0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
Groupe de lots n° 43 VOLUME 43				
DEPENSES GENERALES	5.800,00	100	31	1.798,00
DEPENSES GRILLE A	3.325,00	100	31	1.030,75
DEPENSES GRILLE B	1.287,50	100	4	51,50
Total du groupe de lots				2.880,25
Total appel Copropriétaire				2.880,25

Relevé de compte depuis le 01/10/2019

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
	Solde antérieur	271,53	
01/10/2019	Appel 4 01/10/2019-31/12/2019	3.127,75	
01/10/2019	Appel 2 01/10/2019-01/10/2019		310,00
02/10/2019	Appel 5 02/10/2019-02/10/2019		1.461,00
30/10/2019	Virt GERLOGE 22		1.628,28
01/01/2020	Appel 1 01/01/2020-31/03/2020	2.880,25	
	Total du relevé	6.279,53	3.399,28
	Solde en notre faveur en Euros.	2.880,25	

Coordonnées bancaires Copropriété : SDC FLANDRE SUD (ASL) - IBAN : FR7610107001180045458779886 - BIC : BREDFRPPXXX

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

PROVISIONS N° 01

Charges courantes

Copropriété : FLANDRE SUD (ASL)
75019 PARIS

Copropriétaire : SCI THOMAS MICHEL

CBT GERLOGE
9 RUE LABRUYERE
75009 PARIS

Comptable : MME Sylvia BOULAN

Paris, le 19/12/2019

Page 2 / 2

Coupon à joindre impérativement à votre règlement

THOMAS MICHEL

Référence : S.9206.00003

Période : du 01/01/2020 au 31/03/2020

Echéance : 01/01/2020

Montant : 2 880,25 Euros.

Gestionnaire :

A l'ordre de : SDC FLANDRE SUD (ASL)

A l'adresse suivante : CABINET GERLOGE

9 Rue la BRUYERE

75009 PARIS

**SAS
SAMAIN, RICARD
& associés**

Huissiers de Justice associés
31/33 rue Deparcieux
75014 PARIS

Tel : 01.43.20.55.95
Fax : 01.43.20.85.75

Courriel : scp@huissiers-samain-ricard.fr

www.huissiers-samain-ricard.fr

Compte banque CDC :
IBAN : FR25 4003 1000 0100
0033 3292 Y12
BIC : CDCGFRPPXXX

Paiement par
carte bancaire



**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXPEDITION

TOUS LES REGLEMENTS
DOIVENT ETRE LIBELLES
A L'ORDRE DE LA SAS
SAMAIN, RICARD & associés

REFERENCES A RAPPELER
Dossier : MD:280049 - VG
Acte : 127034



783
13 février 2020



**COMMANDEMENT DE PAYER VISANT LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE
ET MISE EN DEMEURE (ART L 145-41 ET L 145-17 DU CODE DE
COMMERCE)**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX HUIT FEVRIER

Nous, Philippe RICARD, Karine ASENSIO, Anne-Charlotte SAMAIN, Céline GONZALEZ, Alexandra FERRAN et Mylène DECKER, membres d'une SAS d'Huissiers de Justice à PARIS (75014), y demeurant, 31-33 rue Deparcieux, l'un de nous soussigné,

À :

SARL SARL ANTOINE SOARES
Immatriculée au RCS N° 478 396 096 PARIS
13 rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS

À LA DEMANDE DE :

S.C.I. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHEL THOMAS, Immatriculée au RCS N° PARIS 378 798 995, dont le siège est 67 boulevard Exelmans 75016 PARIS Représentée par son représentant légal

Je vous rappelle que vous êtes locataire(s) des locaux à usage commercial dépendant de l'immeuble sis

13 rue Gaston Rebuffat 75019 PARIS

Qu'à ce jour, vous devez :

Terme impayé au 1er trimestre 2020 selon décompte joint

Qu'en conséquence,

JE VOUS FAIS COMMANDEMENT DE PAYER LA SOMME DE :

CAUSES DE LA CREANCE	DEBIT	CREDIT	TVA
Principal	2 681,33		
cout du présent acte	159,50		23,68
Total	2 840,83	0,00	23,68
Solde en euros	2 840,83		

TRÈS IMPORTANT :

Si vous ne payez pas, vous pourrez y être contraint par tous les moyens prévus par la loi.

Je vous rappelle que le demandeur peut garantir sa créance, notamment par LA SAISIE CONSERVATOIRE de vos biens.

Si vous ne payez pas dans le délai D'UN MOIS, à compter de ce jour, et passé ce délai, je vous informe que votre propriétaire se réserve le droit de saisir la juridiction compétente pour solliciter votre condamnation au paiement de toutes les sommes dues au titre de votre occupation et que par ailleurs, il entend se PRÉVALOIR DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE insérée au bail dont copie est jointe au présent acte, ainsi que des dispositions des articles L 145-41 et L 145-17 I 1° du Code de Commerce ci-après rappelées et littéralement rapportées

Article L 145-41 du Code de Commerce :

MD:280049

Acte : 127034